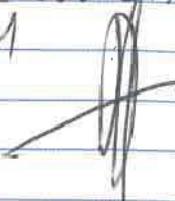


LA FONCIERE - Rosella BACH - 4 rue Ducrocq - 45000 ORLEANS

Dépot d'une contribution sur GAP La Petite Courbe à Olivet

7 pages. Le 12.11.2021

lettre L3 de 7 pages


/



Lettre L3 de 7 pages ;
page 8 de
IMBENOTTE Michel
Commissaire Enquêteur

**Monsieur le Président de la Commission
d'Enquête PLUM Orléans Métropole
Espace Saint Marc
5, place du 6 Juin 1945
45000 ORLEANS**

Orléans, le 12 Novembre 2021

Objet : Enquête publique PLUM Orléans Métropole
OLIVET – Contribution OAP LA PETITE CERISE

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Intervenant en qualité d'Assistant Maître d'Ouvrage d'un aménageur privé, je vous prie de trouver ci-après une contribution concernant la ville d'OLIVET pour un projet de lotissement se situant Rue du Général de Gaulle / Rue de Navrin faisant l'objet d'une OAP dénommée La Petite Cerise.

Après une étude attentive deux questions principales se dégagent de notre analyse :

1) DESSERTE DE LA PETITE CERISE

Le schéma indique une liaison viaire reliant la rue du Général de Gaulle à la rue de Navrin.

Sur place, nous avons noté qu'une sortie Rue du Général de Gaulle se ferait sans visibilité à cause du mur, et quasi directement sur la chaussée, le trottoir étant très étroit sur ce tronçon (ce que nous observons sur les photographies 1 et 2 jointes).

Notons aussi que la liaison piéton Nord/Sud prévue en rive EST du site, sortirait elle-aussi sur un trottoir très étroit, voir quasi inexistant et donc peu propice à la sécurité des piétons.

L'élargissement du trottoir n'étant pas envisageable en raison de la contrainte du mur à conserver et dans l'hypothèse où la voie serait aménagée d'un passage pour piétons, sa traversée resterait dangereuse tant pour les personnes en situation de handicap, personnes âgées que les mères de famille avec une poussette...

Pour des raisons de sécurité, il serait donc souhaitable de prévoir une circulation en sens unique entrant depuis la rue De Gaulle au Nord, avec une sortie rue de Navrin à l'Ouest.

2) FRANGE PAYSAGERE

Nous nous interrogeons sur l'opportunité de mettre en place une frange paysagère en bord de la rue de Navrin.

Traditionnellement, les constructions de ce quartier d'OLIVET étaient principalement :

- soit, accrochées à la rue par leur pignon,
- soit, accrochées à la rue par leur façade,
- soit, posées au milieu de vastes parcs, mais il s'agit plutôt de cas particulier en bord du Loiret.

Sur place, nous pouvons constater que la plupart du bâti ancien situé à proximité et en mitoyenneté de La Petite Cerise, est accroché sur rue par le pignon ou par la façade (ce que nous observons sur les photographies 3-4-5 jointes).

Les constructions à venir ne devraient-elles pas reprendre cette géométrie caractéristique afin de s'inscrire en continuité avec les implantations anciennes ?

Nous proposons donc de laisser la possibilité, le long de la rue de Navrin, d'implantations bâties avec pignon ou façade accrochées à la rue.

Il est évident qu'il ne s'agit pas de créer un front bâti continu sur l'ensemble du linéaire, mais de créer une composition variée avec le futur bâti.

Il est évident aussi qu'il faudra conserver la continuité du mur.

Vous remerciant par avance de l'attention portée à nos demandes,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, l'expression de mes respectueuses salutations.

Rosella BACH

Assistant Maître d'Ouvrage

Président LA FONCIERE



Pièces jointes

- extrait de plan cadastral
- 5 photographies

Photographie n° 1



Google Earth

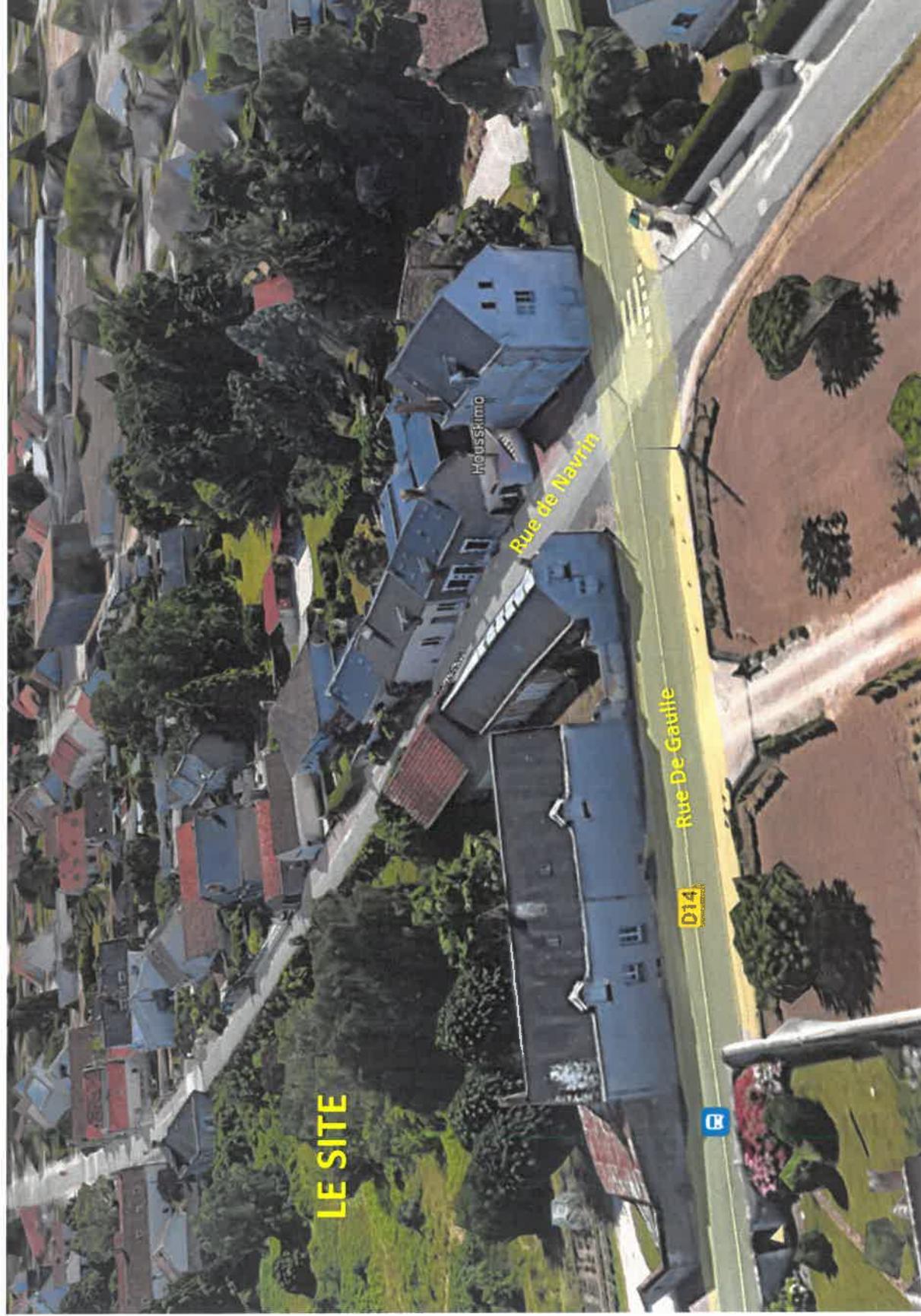
Photographie n° 2



→ Trottoir mitoyen au site

Photographie n° 3





Angle Rue De GAULLE (D14) et Rue de NAVRIN

Photographie n° 5

